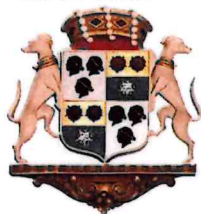


Ville de
La Rochette



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Étaient présents : M. Pierre Yvroud, M. Bernard Watremez, Mme Sylvie Coudre, Mme Christine Hugot, M. Jean-Pierre Bonnardel, M. Patrick Picard, Mme Marie-Catherine Bailly-Comte, Mme Geneviève Jeamment, M. Bruno Faisy, Mme Ursula Poittevin de la Fregonnière, Mme Messaouda Gatellier, Mme Jamila Benziane, Mme Ingrid Picard.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Pierson donne pouvoir à M. Watremez
M. Evenat donne pouvoir à M. le Maire
M. Séglà donne pouvoir à Mme Coudre
M. Chambon donne pouvoir à Mme Gatellier
Mme Ilbert donne son pouvoir à Mme Hugot
M. Montailler donne pouvoir à Mme Picard

Absents excusés :

Mme Blat, Mme Gandel-Lemoine, M. Jesionka, Mme Eloy.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00, procède à l'appel et demande à Madame Messaouda Gatellier d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : Autorisation donnée au Maire de signer chaque lot du marché relatif aux prestations de nettoyage des locaux et vitres des bâtiments communaux de la commune de La Rochette

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer chaque lot du marché de prestations de nettoyage des locaux et vitres des bâtiments communaux comme suit :

- Lot 1 : nettoyage des bâtiments communaux attribué à la société Guilbert Propreté, 134, avenue Henri Barbusse, 93140 BONDY, pour un montant annuel de 104 454,25 € HT, soit 125 345,10 € TTC
- Lot 2 : nettoyage des surfaces vitrées attribué à la société Guilbert Propreté, 134, avenue Henri Barbusse, 93140 BONDY, pour un montant annuel de 3 328 € HT, soit 3 993,60 € TTC

- **PRÉCISE** que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} novembre 2022 et peut être reconduit 3 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget des exercices concernés, chapitre 062 – article 6283.

POINT N°2 : Mise en place de la tarification de la vignette de stationnement

Rapporteur : Madame Coudre, Adjointe au Maire

-DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le dispositif suivant pour le stationnement résidentiel à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- 2 vignettes maximum par foyer,
- un forfait de 10 euros par vignette pour les frais de gestion des dossiers,
- les véhicules professionnels (véhicule de fonction, camionnette, véhicule de service, etc...) ne rentrent pas dans le cadre des véhicules résidentiels et de ce fait ne pourront prétendre à la vignette autocollante,
- la vignette a une validité de 2 ans, il conviendra à chaque utilisateur de renouveler sa demande à échéance.
- les commerçants/artisans exerçant dans la zone réglementée pourront bénéficier d'une vignette de stationnement aux mêmes conditions que les résidents.
- les résidents domiciliés dans les voies couvertes par le stationnement réglementé sont autorisés à stationner dans leur zone de domicile pour une durée maximale de 7 jours consécutifs, sous réserve d'apposer leur vignette autocollante homologué et distribué par la ville de La Rochette sur la partie inférieure droite du pare-brise du véhicule.

POINT N°3 : Créations et suppressions de poste

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DECIDE, à l'unanimité,** le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 20 octobre 2022 :

Filière administrative

Cadre d'emploi des adjoints administratifs :

Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

Grade : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 4
- Nouvel effectif : 3

Filière technique

Cadre d'emploi des adjoints techniques :

Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 7
- Nouvel effectif : 6

Grade : adjoint technique

- Ancien effectif : 6
- Nouvel effectif : 8

Filière culturelle

Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine :

Grade : adjoint du patrimoine

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

* **cérémonie du 11 novembre à 10h** : demander aux conseillers qui n'ont pas encore répondu de faire un retour sur leur présence ou leur absence.

* **samedi 19 novembre** : visite commentée de l'église Notre-Dame de la Visitation

* **samedi 26 et 27 novembre** : marché de Noël

* **dimanche 11 décembre** : concert Gospel à l'église Saint-Paul

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h35

Le Maire,

Pierre Yvroud

